

REDEFINIR L'ESPRIT DE DEFENSE

Daniel Casanova 10 juin 2014

Deux grandes théories s'affrontent sur la définition d'un pays. La première se base sur le sol et ses frontières avec un esprit commun qui peut se baser sur la race comme sur l'adhésion à un idéal commun. La deuxième part du principe de la volonté des citoyens à vivre ensemble autour de lois communes.

La France a joué sur tous les tableaux sans trouver une solution pérenne. Elle continue à croire à un droit du sol sans un idéal républicain. Ce droit du sol acquit automatiquement perd sa force d'intégration. Son idéal républicain est rongé par une instabilité institutionnelle, avec déjà cinq républiques et on parle d'une sixième ! La volonté de vivre ensemble est mis à mal par un intégrisme religieux toujours grandissant et une perte de repère avec une école qui ne joue pas son rôle et une armée invisible et lointaine. La non application des lois et le changement constant de celle-ci mine l'application de la seconde théorie.

Dans son histoire la France n'a connu de stabilité républicaine que sous la IIIe (1871 – 1940). Pendant cette période l'amalgame des provinces françaises s'est fait, l'esprit patriotique était réel et la Loi de 1905 a tranché le problème religieux. Cette réussite s'est faite autour de l'école et de l'armée. La première a imposé la langue française, le civisme et le patriotisme. Elle a travaillé avec l'armée (bataillons scolaires, tirs scolaires, préparation militaire). De son côté l'Armée a continué son rôle de ciment avec le service militaire et une Réserve solide et reconnue. Ces deux institutions prônaient l'esprit de défense et le patriotisme. Ce n'est plus applicable de nos jours, mais nous savons que l'esprit de défense ne peut passer que par ces deux institutions.

L'Ecole sans être celle du soldat doit renouer avec l'esprit de défense de son pays. Pour cela il faut connaître ce dernier et les gens chargés de le défendre. Quelques pistes simples :

- ☒ La nationalité ne peut que se transmettre ou se conquérir par un examen.
- ☒ L'école doit également préparer les jeunes étrangers à cet examen
- ☒ Le programme doit comporter la connaissance de la langue, de l'histoire et des institutions
- ☒ Côté militaire les réservistes doivent faire des conférences dans les établissements (voir plus loin)
- ☒ L'Armée doit posséder un bureau dans chaque université, si possible armée par des réservistes (deux heures par semaine) de l'établissement pour répondre à toutes les questions des étudiants.

L'Armée est devenue lointaine et invisible. Les seuls uniformes connus sont ceux des policiers au point que les pompiers eux-mêmes sont pris pour cibles ! Quelques pistes :

- ☒ Le port de l'uniforme est un honneur, c'est celui de la France, il faut le réhabiliter et sanctionner très sévèrement toute atteinte à celui-ci
- ☒ Les réservistes doivent être présents en tenue lors des manifestations militaires
- ☒ La Marine nationale qui impose un uniforme à ses réservistes citoyens doit servir d'exemple
- ☒ Les réservistes doivent aller dans les écoles pour présenter l'Armée et l'esprit de défense
- ☒ Les DMD doivent être les relais de l'institution militaire et de l'esprit de défense auprès des conseillers municipaux défense. Ce qui sous-entend leur aide pour faire des présentations dans les écoles et des associations communales intéressées. De même les DMD doivent s'impliquer auprès des clubs d'entrepreneurs ou d'entreprises

☒ Les journées de citoyenneté et de défense doivent se faire dans les lycées ou les mairies et non dans les casernes. Les militaires n'y apportant que des démonstrations de matériels et des présentations des hommes.

Comme toutes choses, ces mesures simples et peu couteuse sont réalisable par une volonté et en premier lieu une volonté politique. Il ne sert à rien de discuter des idées si cette volonté n'existe pas. Aussi la première chose à faire est de mobiliser cette belle institution qu'est l'IHEDN pour faire comprendre au monde politique l'urgence de réhabiliter l'esprit de défense.